
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 janvier 2014 à 7 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0128

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135035004

CE14 0130

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 360 405 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des glissières de sécurité, d'atténuateur d'impact et reconstructions des bordures, là où requis, dans les rues Saint-Patrick, Saint-Rémi et le boulevard de la Vérendrye (P.R.R. 2014 – Réseau artériel), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 303 405 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134822048

CE14 0131

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Excelsa Technologies Consulting inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour l'architecture de processus ITIL, pour une somme maximale de 85 943,81 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet « Gestion des services des technologies de l'information », conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13250;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136030005

CE14 0132

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 710 790 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Audrey Phaneuf et M. Alexandre Gervais, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle constituée du lot 1 710 790 du cadastre du Québec, d'une superficie de 167,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 12 120 \$, plus les taxes les applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135062001

CE14 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Gestions Union Street consent à la Ville de Montréal une servitude de passage à pied en cas d'urgence, dont l'emprise est d'une superficie de 367,2 mètres carrés, sur une partie du lot 2 922 721, au bénéfice du lot 4 967 470, tous du cadastre du Québec, afin de permettre l'évacuation des occupants d'un bâtiment à être construit sur le lot 4 967 470, localisé entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Métropolitain Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1136037002

CE14 0134

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique;
- 2 - d'approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture;
- 3 - d'autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie.

Le tout sous réserve de l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136365007

CE14 0135

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 200 000 \$ à titre de règlement final d'une réclamation d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de reconstruction du pont Latour;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130541009

CE14 0136

Attendu que le 24 janvier 2014, le directeur du Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 23 janvier 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2023, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1^{er} septembre 2023, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou la greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141629001

CE14 0137

Attendu que le 24 janvier 2014, le directeur du Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 100 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 100 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 23 janvier 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;

- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 100 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} décembre 2032;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1^{er} décembre 2032, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou la greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141629002

CE14 0138

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 31 janvier 2014, à Toronto (Ontario), afin d'échanger avec le directeur général et des responsables de la performance organisationnelle pour un montant estimé à 780 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143233001

CE14 0139

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'affectation temporaire avec remboursement de Me Richard Lafrance au Service des affaires institutionnelles, à titre de directeur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince, en Haïti, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de Coopération municipale Haïti/Canada (PCM2), et ce, à compter de la signature de l'Accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) prévue à la fin janvier 2014;
- 2 - de modifier, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le budget de revenus et dépenses du Service des affaires institutionnelles afin de tenir compte du remboursement du salaire et des avantages sociaux de Me Lafrance pour un montant total de 709 000 \$, réparti sur les cinq prochaines années, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1134834011

CE14 0140

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143496001

CE14 0141

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141041001

Levée de la séance à 7 h 32.

70.001

Les résolutions CE14 0128 à CE14 0141 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville